



## CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 10 décembre 2025

Convocation du 04 décembre 2025

Date d'Affichage :

11 décembre 2025

Nbre de Conseillers  
en exercice : .....

33 Etaient présents : MM. Christophe DORÉ, Philippe BEAUFILS, Ludovic HÉBERT, Mmes Linda HOCDÉ, Charlie GOUDAL-MANOURY, MM François BOMBEREAU, Jean-Claude LEPILLER, Raymond VIARD, Mmes Josiane BOBÉE, Dominique COUBRAY, MM Eric LESUEUR, Sylvain LE SAUX, Jean-Yves HÉDOU, Mmes Suzanne LE TUAL, Isabelle GERVAIS, Karine MOUSSA, MM Michaël CAVELIER, Rachid CHEBLI, Nicolas MERLIER, François PAIN.

Nbre de présents : .....

20 Excusés avec pouvoir : Mme Marie-Jeanne DEMOL, M Raphaël GRIEU,

Nbre d'excusés avec pouvoir : ...

11 Mme Ghislaine FERCOQ, M. Dominique MÉTOT, Mmes Sylvie DEVAUX,

Nbre d'excusés sans pouvoir : ...

0 Christine RASTELLI, Lynda BÉNARD, MM Tony DENOYERS, Julien LAPERT,

Nbre d'absents : .....

0 David RIBEIRO, Jean-Marc ORAIN.

Nbre d'absents : .....

2 - Mme DEMOL avait donné procuration à Mme COUBRAY

- M. GRIEU avait donné procuration à M. HÉBERT

- Mme FERCOQ avait donné procuration à Mme HOCDÉ

- M. METOT avait donné procuration à M. DORÉ

- Mme DEVAUX avait donné procuration à Mme MOUSSA

- Mme RASTELLI avait donné procuration à Mme GERVAIS

- Mme BÉNARD avait donné procuration à Mme BOBÉE

- M. DENOYERS avait donné procuration à M. HÉDOU

- M. LAPERT avait donné procuration à M. LEPILLER

- M. RIBEIRO avait donné procuration à M. VIARD

- M. ORAIN avait donné procuration à M. CAVELIER

Absents : M. Johnny ALEXANDRE et Mme Marina ROUSSEL

## AUTORISATION DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) MODIFICATION 2025 N° 2

### BUDGET PRINCIPAL

Monsieur François BOMBEREAU donne lecture de son rapport.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R2311-9 et L2311 - 3,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

L'annualité budgétaire est un des principes des finances publiques. Pour engager des dépenses d'investissement ou de fonctionnement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la commune doit inscrire la totalité de ces dépenses dès la première année puis avoir recours aux reports de crédits.

La procédure des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Celle-ci vise à planifier la mise en œuvre de dépenses d'investissement sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle permet à la commune de ne pas faire supporter sur son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle se décompose ainsi :

- De l'autorisation de programme (AP) : elle couvre la totalité des dépenses d'investissement du programme : études, maîtrise d'œuvre, acquisitions mobilières et immobilières, travaux, etc.
- Des crédits de paiements (CP) : il détermine le montant des inscriptions budgétaires pour l'exercice concerné.

Pour la section de fonctionnement, la procédure à employer est identique que celle en investissement mise à part qu'elle s'intitule Autorisation d'Engagement et Crédits de Paiement (AE/CP)

**CONSIDERANT** l'évolution des opérations pluriannuelles en cours, il est nécessaire de modifier le programme suivant :

Situation actuelle :

		Montant des CP			
Libellé du programme	Montant de l'AP	Réalisé antérieur à 2025	2025	2026	2027 et suivants
2025002 – Réhabilitation du centre de loisirs	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €		

Modifiée ainsi :

		Montant des CP			
Libellé du programme	Montant de l'AP	Réalisé antérieur à 2025	2025	2026	2027 et suivants
2025002 – Réhabilitation du centre de loisirs	40 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	10 000,00 €	

.../...

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la modification de l'autorisation de programme ainsi que de leurs Crédits de Paiement ci-dessus.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :**

**POUR : 30** (élus de la majorité, MM. CAVELIER, ORAIN, CHEBLI et M. PAIN élus de la minorité)

**M. MERLIER élu de la minorité ne prend pas part au vote.**

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

Pour extrait conforme,  
(Suivent les signatures)  
Le Maire,

Christophe DORÉ

